

Plan d'action

visant à identifier
et à réduire les obstacles
à l'intégration
des personnes handicapées

2026



Table des matières

Mot du maire	3
1. Contexte.....	4
2. Comité de suivi du plan d'action	7
3. Actions et mesures spécifiques pour 2026.....	10
4. Actions en continu	24

Mot du maire



Au nom du conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, c'est avec une grande fierté que je vous présente l'édition 2026 du Plan d'action visant à identifier et à réduire les obstacles limitant l'intégration des personnes en situation de handicap dans la communauté maskoutaine.

En juin dernier, pour une 2^e année consécutive, l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) a souligné l'excellente qualité de notre Plan d'action ainsi que des mesures qui le distinguent. En concordance avec les recommandations de l'OPHQ, la Ville s'est dotée d'un cadre de référence pour le programme d'intégration en camp de jour estival.

De plus, le projet REGARD HYBRIDE aura permis d'explorer le territoire sous un angle sensible et inclusif où chaque œuvre vise à capter les patrimoines humains, culturels, naturels et bâtis de Saint-Hyacinthe. En permettant à chacune des personnes impliquées de nous faire découvrir la beauté et l'énergie dégagée de leurs lieux préférés, la Ville de Saint-Hyacinthe partage maintenant la vision des citoyennes et citoyens vivant en situation de handicap.

Avec le désir de se renouveler, de faire autrement et surtout de faire mieux, nous vous offrons cette année une édition améliorée, certes plus actuelle, mais surtout plus accessible. Toutefois, même si le document est plus concis, soyez assurés que notre engagement lui demeure entier à faire encore plus pour l'inclusion !

C'est avec une motivation portée par une sensibilisation accrue que les membres du Comité PAPH se sont donné le mandat de réussir un score parfait ! À ce jour, 97 % des actions prévues dans le Plan ont été réalisées ou sont en cours de réalisation et une dizaine d'actions spontanées se sont ajoutées au Bilan annuel. Fort de meilleurs réflexes quant à l'inclusion, chaque membre a travaillé en étroite collaboration avec les collègues de son Service respectif, à réaliser les actions 2025 et à inscrire des actions 2026 qui sont en cohérence avec les défis et les obstacles que rencontrent les personnes en situation de handicap sur notre territoire. Notre équipe municipale est un rouage important dans le mécanisme qui mène au changement et notre comité PAPH est en constante évolution !

Je tiens à exprimer ma gratitude envers le travail remarquable de toutes les personnes impliquées, dont l'engagement envers l'accessibilité universelle est exemplaire. Bonne lecture !

Le maire de Saint-Hyacinthe

1. Contexte

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées a été adoptée en 1978. À la suite de sa révision en profondeur par l'Assemblée nationale en 2004, elle est maintenant intitulée Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées est l'outil de planification exigé par l'article 61.1* de la Loi pour réaliser des actions concrètes afin de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées.

Un plan d'action inclut obligatoirement les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant des attributions de l'organisation produisant son plan d'action, le bilan des mesures prises au cours de l'année qui se termine ainsi que les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles identifiés. Il doit également être rendu public.

Au-delà d'une obligation légale, les plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées sont un moyen privilégié pour identifier et réduire les obstacles que rencontrent ces personnes dans la réalisation de leurs activités. Ils constituent un outil concret permettant d'engager des actions réfléchies, porteuses, ciblées. En d'autres mots, ils créent une dynamique continue de recherche de solutions en identifiant les obstacles rencontrés, ce qu'il reste à faire et ce qui doit être prévu pour l'avenir afin de les réduire, voire les éliminer.

Forte d'une population qui dépasse désormais les 60 000 habitants, où plus de 25 % sont des personnes de 65 ans ou plus et considérant que selon [Statistiques sur les personnes handicapées | Gouvernement du Québec](#), 21,0 % des Québécoises et Québécois de 15 ans ou plus vivant en ménage privé ont une incapacité, que parmi cette population, le taux d'incapacité est significativement plus élevé chez les femmes que chez les hommes (23,6 % contre 18,2 %), il est essentiel de travailler à la mise en place d'un plan d'action en concordance avec ces statistiques.

Nous pouvons lire, sur le site du Gouvernement du Québec, que les incapacités les plus répandues parmi la population de 15 ans et plus au Québec en 2022 sont celles liées :

- à la douleur (par exemple, des personnes ayant des douleurs chroniques ou occasionnelles qui limitent les activités quotidiennes);
- à la flexibilité (par exemple, des personnes ayant de la difficulté à se pencher ou à tendre les bras, limitant ainsi les activités quotidiennes);
- à la mobilité (par exemple, des personnes ayant des difficultés à se déplacer, soit marcher sur un terrain plat pendant 15 minutes sans se reposer, soit monter ou descendre un escalier).

* 61.1. Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité locale qui compte au moins 10 000 habitants adopte un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement.

2004, c. 31, a. 39; 2005, c. 28, a. 110; 2024, c. 24, a. 154.

1.1 Historique

L'administration municipale maskoutaine est préoccupée depuis longtemps par l'intégration des personnes handicapées. Elle est même qualifiée de pionnière par l'Office des Personnes handicapées du Québec. En 1998, la Ville a résolu de porter une attention particulière envers la clientèle handicapée dans tous ses projets municipaux. Bien motivés, les participants de la Table se documentent dans le but d'élaborer un plan d'action. Tous les sujets y passent : habitation, accessibilité, loisir, stationnement, circulation, transport, etc. Dans ce plan, on désire exposer les objectifs poursuivis, suggérer des actions avec leur niveau de priorité et recenser une liste de partenaires pouvant collaborer dans un domaine ou l'autre. L'important ? Être sensibilisé à tenir compte de la clientèle handicapée dans ses plans et ses immobilisations; c'est pourquoi le plan ne comportait pas d'échéancier précis, s'inscrivant plutôt dans une continuité. Les directeurs de services municipaux ont ensuite identifié la nature des actions qui leur étaient propres, à court et moyen terme; ceci complétait le premier plan d'action.

Depuis, le Plan comprend des actions et mesures appliquées en continu ainsi que des actions et mesures spécifiques. Par une analyse des obstacles teintée de la réalité des experts de vécu, il est plus facile de cibler les gestes à poser ! Que ce soit dans l'aménagement urbain ou en soutien des organismes dans l'adaptation de leurs infrastructures, par la promotion et la valorisation de pratiques sécuritaires et inclusives en habitation et en transport en passant par l'intégration d'une offre de stage annuelle, de la planification d'événements inclusifs et rassembleurs ou encore par un plan de communication actualisé avec une grande diversité de moyens pour entendre, mais surtout porter la voix des personnes vivant avec un handicap, la Ville de Saint-Hyacinthe souhaite se positionner comme un allié indéfectible de l'équité, de la diversité et de l'inclusion.

1.2 Politique citoyenne

En 2025, la Ville de Saint-Hyacinthe a dévoilé avec fierté sa toute nouvelle Politique citoyenne, qui guidera ses actions en matière de loisir, de sport, de culture et de vie communautaire, et ce, pour les 10 prochaines années.

En choisissant de placer le citoyen, quel que soit son statut, au centre des priorités et en favorisant sa participation active et son engagement, La Ville a défini une vision claire et inclusive qui repose sur trois axes transversaux et trois axes sectoriels, chacun visant à répondre aux besoins spécifiques de notre communauté et permettant de guider ses actions. Les trois axes transversaux se concentrent sur des priorités fondamentales, telles que la communication, l'engagement citoyen et la mobilité durable, dont les orientations s'adressent à l'ensemble des activités et des services municipaux, et touchent l'ensemble des secteurs d'intervention du loisir municipal.

Parallèlement, les trois axes sectoriels sont directement liés aux différents domaines du loisir municipal, à savoir l'activité physique, le sport et le plein air, les arts, la culture et le patrimoine ainsi que la vie communautaire, définissant des engagements spécifiques pour enrichir et diversifier notre offre de loisirs.

En optimisant les outils de communication, en diversifiant les stratégies de consultation et de participation citoyenne, en améliorant la sécurité et le confort lors des déplacements, en offrant des opportunités d'accès au plein air, aux arts, à la culture et au patrimoine, en soutenant les initiatives citoyennes et la collaboration entre les partenaires sociaux et finalement en appuyant la mise en place d'actions favorisant l'accessibilité à des emplois ainsi qu'à l'ensemble des services, La Ville souhaite renforcer le mieux-être et l'épanouissement de chaque personne en se basant sur les principes de l'égalité, de la lutte contre la discrimination, de la participation et de l'inclusion.

2. Comité de suivi du plan d'action

Le comité de suivi assure la production et la réalisation annuelles des mesures et actions. Un représentant de la Direction des technologies de l'information, également expert de vécu, siège maintenant au comité. Deux représentants de la Table de concertation des organismes offrant des services aux personnes handicapées de la région de Saint-Hyacinthe et d'Acton font partie du comité de suivi. De plus, des partenaires clés représentent le secteur de la Santé et des Services sociaux et sont consultés sur plusieurs dossiers.

2.1 Les membres du comité de suivi 2026

Nom	Fonction	Type de représentant ou service
Donald Côté	Conseiller municipal du district Sainte-Rosalie	Élu responsable de l'accessibilité aux biens et services municipaux
Julie Gagnon Anne-Sophie Nadeau	Conseillère en développement social Technicienne en loisirs	Représentent le Service des loisirs et la coordonnatrice des services aux personnes handicapées
François Lussier	Directeur général adjoint à la Ville de Saint-Hyacinthe	Représente la Direction générale
Étienne Gilbert et Christian Alarie	Chef de projet	Représentent le Service du génie
Jennifer Drouin-Ostiguy	Conseillère en communications	Représente la Direction des communications et de la participation citoyenne
Jérôme Delisle	Secrétaire	Représente la Direction des technologies de l'information
Laurence Racine	Partenaire d'affaires en ressources humaines	Représente la Direction des ressources humaines
Marie-Josée Lemire	Cheffe de la Division permis et inspection	Représente le Service de l'urbanisme et de l'environnement
Marie-Pier Boisvert	Cheffe d'équipe à la prévention	Représente le Service de sécurité incendie

Nom	Fonction	Type de représentant ou service
Tomy Desmarais	Chef de section – entretien des immeubles	Représente le Service des travaux publics
Jacynthe Daigle	Directrice à Sclérose en plaques Saint-Hyacinthe-Acton et représentante de la Commission permanente de la Famille	Représente les organismes en déficience physique
Renée-Claude Paré	Directrice de l'Association des parents des enfants handicapés Richelieu-Val-Maska	Représente les organismes en déficience intellectuelle

2.2 Les membres consultatifs en santé et services sociaux

Nom	Fonction	Type de représentant ou service
Andrée Morissette	Organisatrice communautaire	Service de soutien aux partenaires et à la communauté au Centre Intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
Catherine Chang	Ergothérapeute	Service de soutien aux partenaires et à la communauté au Centre Intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
Gilles Corbeil	Organisateur communautaire et coordonnateur professionnel	Institut Nazareth et Louis-Braille
Barbara Martin	Spécialiste en Orientation et Mobilité	Institut Nazareth et Louis-Braille

2.3 L'engagement des membres du comité

« Par la présente, nous soussignés, membres du comité PAPH, représenté par Julie Gagnon, coordonnatrice du Plan d'action, nous engageons à être des ambassadeurs, à veiller et à participer à la réalisation Plan d'action 2026.

Nous travaillerons à conscientiser et à mobiliser nos collègues, nos partenaires ainsi que nos élus.

Nous nous assurerons de mettre de l'avant les meilleures pratiques, y compris la participation active à la concertation et aux activités de sensibilisation.

Nous confirmons être pleinement conscients des objectifs du Plan d'action et acceptons la responsabilité qui nous incombe de réduire les obstacles que vivent les personnes en situation de handicap sur l'ensemble de notre territoire, et ce, dans chacun des axes énumérés dans le Plan 2026.

En plus d'avoir réalisé 97 % des actions inscrites au Plan 2025, nous sommes fiers d'avoir contribué à réduire les obstacles que vivent les personnes en situation de handicap en réalisant des actions spontanées qui auront favorisé l'inclusion. »

Les membres du comité 2026 :

Donald Côté

Julie Gagnon

François Lussier

Étienne Gilbert et Christian Alarie

Jennifer Drouin-Ostiguy

Jérôme Delisle

Laurence Racine

Marie-Josée Lemire

Marie-Pier Boisvert

Tomy Desmarais

Jacynthe Daigle

Renée-Claude Paré

3. Actions et mesures spécifiques pour 2026

Les axes d'interventions

La Ville de Saint-Hyacinthe a catégorisé les secteurs d'activité suivants pour regrouper les obstacles à franchir et les mesures correctives à apporter dans l'année en cours :

1. L'espace urbain
2. L'habitation
3. La communication
4. La sécurité
5. Le transport
6. L'emploi et les ressources humaines
7. Le loisir, le sport et le plein air
8. La solidarité sociale
9. Les arts, la culture et le patrimoine

1. L'espace urbain

Numéro	Obstacles	Objectif	Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
2026-1.1	Les buvettes dans les parcs ne sont pas toutes accessibles universellement.	Rendre accessibles à tous les citoyens les buvettes dans les parcs.	D'approvisionnement : Ajouter la buvette accessible dans la liste de matériel obligatoire dans la soumission lors des travaux de réfection de parc.	Seules les buvettes accessibles seront autorisées dans les nouvelles soumissions.	Tomy Desmarais (TP)	Tout au long de l'année
2026-1.2	L'approche inclusive n'est pas totalement acquise et ne s'effectue pas toujours en concertation avec le milieu.	Harmoniser les pratiques et développer les réflexes.	De promotion : Se référer à une liste de points à valider avant d'effectuer des travaux.	Partager la liste auprès des collègues du service.	Tomy Desmarais (TP)	Printemps 2026
2026-1.3	L'accès aux terrasses saisonnières du centre-ville est parfois restreint ou certaines terrasses sont inaccessibles pour les personnes à mobilité réduite.	S'assurer que les commerçants aménagent leur terrasse adéquatement en respect de l'accessibilité universelle.	D'adaptation : Réviser le Guide des terrasses selon les recommandations des experts et procéder aux inspections.	Procéder à l'inspection de toutes les terrasses du centre-ville pour s'assurer de la conformité.	Etienne Gilbert (Génie)	Été 2026

2. L'habitation

Numéro	Obstacles	Objectif	Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
2026-2.1	L'absence de disposition réglementaire municipale sur les normes minimales d'accessibilité universelle.	Réglementer et assurer un minimum d'éléments de construction ou d'aménagement en matière d'accessibilité universelle.	D'adaptation : Intégrer des dispositions normatives de conception universelle dans les futurs règlements d'urbanisme.	Adoption des règlements d'urbanismes.	Marie-Josée Lemire (Urb-Env)	Automne 2026
2026-2.2	L'augmentation des coûts de construction reliée aux travaux d'adaptation d'un logement afin de favoriser le maintien à domicile.	Diminuer les frais globaux inhérents à de tels aménagements.	D'accessibilité aux services : Abolir les tarifs pour les permis et les certificats requis dans le cadre d'un projet d'adaptation du domicile (PAD).	Ajustement du règlement sur la tarification.	Marie-Josée Lemire (Urb-Env)	Automne 2026
2026-2.3	Les règles de construction ou de transformation d'un bâtiment n'obligent pas un nombre minimum de logements accessibles ou adaptables.	Dans un projet nécessitant une modification réglementaire, s'assurer qu'un certain nombre de logements soient accessibles et/ou adaptables.	D'accessibilité aux immeubles : Dans un processus d'acceptation d'un projet, via un règlement discrétionnaire, analyser la faisabilité d'une telle exigence.	Obtenir une résolution du Conseil à un règlement discrétionnaire.	Marie-Josée Lemire (Urb-Env)	Décembre 2026

3. La communication

Numéro	Obstacles	Objectif	Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
2026-3.1	La population en général a une faible connaissance des enjeux que rencontrent les personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Réaliser une capsule d'information à la télévision qui traiterait de la cohabitation sociale en lien avec les personnes handicapées.	Promotion : Offrir une meilleure connaissance.	Établir les statistiques de visionnement en ligne lors de la diffusion pour évaluer la portée.	Jennifer Drouin-Ostiguy (Comm)	Juin 2026
2026-3.2	Il est difficile de joindre les citoyens afin de les sensibiliser aux obstacles vécus au quotidien par les personnes handicapées.	Promouvoir les actions prises par la Ville sous la thématique « Le 3 fait le mois ».	Promotion : Sensibiliser par des actions simples et concrètes.	Créer un visuel unique qui lie chaque publication sur les réseaux sociaux.	Jennifer Drouin-Ostiguy (Comm)	Tout au long de l'année
2026-3.3	Les personnes vivant avec une déficience physique sont sous-représentées dans les publications de la Ville.	Créer une banque d'images mettant en vedette des citoyens maskoutains vivant avec une déficience physique.	Promotion : Offrir une plus grande représentativité.	Avoir une banque de photos couvrant diverses sphères de la déficience physique.	Jennifer Drouin-Ostiguy et Audrey-Anne Barsalou (Comm)	Décembre 2026

4. La sécurité

Numéro	Obstacles	Objectif	Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
2026-4.1	Il est difficile de se déplacer sécuritairement sur le territoire, en transport actif ou avec un appareil d'aide à la locomotion, en raison du transit routier et des aménagements existants.	Concevoir un réseau actif axé sur l'accessibilité universelle des usagers.	D'accessibilité des lieux : Limiter les entrées charretières et réduire leur largeur. Aménager le dénivelé des entrées charretières sur la rue ou sur une banquette. Favoriser des aménagements surélevés aux intersections.	Inclure les mesures dans le plan et devis d'un projet d'aménagement .	Etienne Gilbert et Christian Alarie (Génie)	Tout au long de l'année
2026-4.2	Le manque de connaissances et d'expérience lors des exercices d'évacuation dans les résidences privées pour aînés (RPA) et dans les écoles, ce qui limite la capacité des employés et des occupants à appliquer adéquatement les mesures à prendre en cas d'incendie, particulièrement pour les personnes ayant des limitations.	Renforcer les connaissances et les compétences du personnel et des occupants des milieux où se trouvent des personnes vulnérables (RPA et écoles), afin d'assurer une évacuation sécuritaire et adaptée aux besoins particuliers de chacun.	D'adaptation en situation d'urgence : Tenir des rencontres d'informations et de planification avec les écoles et les RPA, mieux définir les rôles et responsabilités des employés et des occupants, réaliser les exercices d'évacuation avec eux, puis effectuer un retour structuré afin d'identifier les points à améliorer.	Procéder aux exercices d'évacuation annuels réalisés en accompagnement du service incendie selon les milieux ayant reçu les rencontres d'informations.	Marie-Pier Boisvert (SSI)	Décembre 2026

Numéro	Obstacles	Objectif	Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
2026-4.3	Manque de connaissances du personnel et difficulté à entrer en contact avec les personnes ayant des besoins particuliers lors des situations d'urgence, ce qui complique l'application des mesures d'évacuation adaptées.	Mieux outiller le personnel qui entre en contact avec ces personnes, afin d'adapter les directives, être en mesure de les rassurer pour leur venir en aide lors de situation d'urgence.	D'adaptation situation d'urgence : Former le personnel (pompiers, officiers et inspecteurs en prévention) aux clientèles qu'ils sont susceptibles de rencontrer sur le terrain.	Former plus de 50 % du personnel annuellement.	Marie-Pier Boisvert (SSI)	Décembre 2026
2026-4.4	La difficulté de mettre à jour et de bonifier annuellement la liste des personnes nécessitant une assistance lors d'une évacuation. En plus de promouvoir l'inscription au système d'alerte de masse en cas de mesures d'urgence pour tous les citoyens de la Ville.	Obtenir les informations nécessaires à la mise à jour de la liste des personnes ayant besoin d'aide à l'évacuation afin de leur porter assistance rapidement et ajuster la base de données dans le logiciel d'alerte de masse, afin d'alerter rapidement le plus grand nombre de gens lors d'un sinistre.	D'adaptation situation d'urgence : Recueillir les informations nécessaires à la mise à jour et encourager les gens, lors des visites de prévention résidentielle porte à porte, à s'inscrire au logiciel d'alerte de masse en cas d'urgence.	Quantifier le nombre d'inscriptions au système d'alerte de masse et voir l'augmentation des inscriptions. Effectuer un appel avec notre logiciel d'alerte, pour la mise à jour des données, et les modifier au besoin.	Marie-Pier Boisvert (SSI)	Fin septembre 2026

Numéro	Obstacles	Objectif	Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
2026-4.5	La difficulté d'évacuer des personnes ayant des limitations et vivant en RPA ou en CHSLD, particulièrement les personnes alitées qui ne peuvent pas marcher.	Mieux outiller les pompiers à évacuer une personne alitée et les former sur les techniques de déplacement sécuritaire protégeant la santé des occupants et des pompiers. Améliorer la vitesse pour déplacer les personnes alitées vers un lieu sécuritaire.	D'adaptation situation d'urgence : Former le personnel du service d'incendie à procéder à l'évacuation des personnes alitées. En collaboration avec le CISSSMCQ, donner une formation, incluant une vidéo, pour ce type d'évacuation.	Offrir 3 formations aux pompiers, une de jour, deux de soir, afin de toucher l'ensemble du personnel œuvrant sur différents quarts de travail.	Marie-Pier Boisvert (SSI)	Décembre 2026
2026-4.6	Les jeunes, principalement ceux en âge de fréquenter les camps de jour, n'adoptent pas toujours les comportements appropriés pour prévenir les risques d'incendie.	Déployer les programmes d'éducation du public, les pompiers au camp. Informer les jeunes et les personnes ayant des besoins particuliers sur les risques d'incendie et les mesures à prendre en cas d'incendie.	D'accessibilité de l'information : Contacter les corporations de loisirs avant la visite afin de l'adapter aux jeunes ayant des besoins particuliers. Par exemple, prévoir un interprète en langue des signes pour rendre la formation accessible.	Faire minimalement 3 visites en camp de jour estival en adaptant le service selon les besoins.	Marie-Pier Boisvert (SSI)	De mai à septembre 2026

5. Le transport

Numéro	Obstacles	Objectif	Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
2026-5.1	L'utilisation du transport collectif est difficile, voire impossible pour certaines personnes à mobilité réduite ou vivant avec un handicap.	Collaborer au service de transport adapté (TA) opéré par la MRC des Maskoutains et suggérer des mesures favorisant son utilisation.	D'accessibilité aux services : Offrir la gratuité du service de TA dans les périodes hors pointe pour l'année 2026.	Obtenir une résolution du Conseil et promouvoir auprès du RMUTA.	Etienne Gilbert (Génie)	Janvier 2026
2026-5.2	Des trottoirs trop étroits rendent difficiles les déplacements sécuritaires en fauteuils roulants.	Favoriser des trottoirs d'une largeur adéquate pour permettre le croisement d'un fauteuil roulant et d'un piéton.	D'adaptation : Favoriser des trottoirs plus larges dans l'aménagement de nouveaux trottoirs ou dans la mise à niveau de trottoirs existants (1,5 m à 2,4 m selon le cas et les contraintes techniques).	Inscription de la norme dans les critères de conception des Plans et devis.	Etienne Gilbert et Christian Alarie (Génie)	Tout au long de l'année
2026-5.3	La cohabitation sécuritaire est difficile en transport actif entre les piétons vivant avec un handicap ou une limitation, les cyclistes et les utilisateurs d'aide à la locomotion, principalement à la sortie de la bibliothèque et au feu de circulation.	Améliorer la sécurité et l'accessibilité de l'avenue Bourdages Nord et de la rue des Cascades.	Avoir du marquage au sol ainsi que de la signalisation appropriée qui tient compte des limitations.	Avoir une piste cyclable séparée du trottoir piétonnier avec une signalisation adéquate.	Christian Alarie (Génie)	Septembre 2026

6. L'emploi et les ressources humaines

Numéro	Obstacles	Objectif	Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
2026-6.1	Les bonnes pratiques en matière d'inclusion et d'accessibilité sociale sont à promouvoir dans le milieu.	Donner de la formation lors de l'accueil et l'intégration des nouveaux employés.	De promotion : Sonder les employés suite aux formations reçues afin de savoir si les formations aident les employés dans leur quotidien.	Inscrire 1 formation et 1 sondage de satisfaction au plan d'intégration du nouvel employé.	Laurence Racine (RH)	Tout au long de l'année
2026-6.2	Les adultes ayant un handicap vivent des difficultés à accéder au marché de l'emploi.	Offrir la possibilité aux adultes ayant un handicap de postuler aux emplois offerts par la Ville en diffusant les offres directement aux organismes œuvrant auprès des personnes en situation de handicap.	D'accessibilité au travail : Augmenter la visibilité de la Ville en tant qu'employeur accessible pour les chercheurs d'emploi vivant avec un handicap.	Sonder les candidats après leur processus de recrutement.	Laurence Racine (RH)	Tout au long de l'année
2026-6.3	Les jeunes inscrits dans les programmes adaptés sont moins présents sur le marché de l'emploi.	Accueillir en stage des étudiants inscrits dans les programmes.	D'accessibilité au travail : Favoriser l'inclusion des jeunes vivant en situation de handicap.	Offrir minimalement 1 stage annuellement.	Laurence Racine (RH)	Tout au long de l'année

Numéro	Obstacles	Objectif	Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
2026-6.4	Les bonnes pratiques en matière d'accessibilité ne sont pas valorisées dans le processus d'approvisionnement.	Prioriser la Direction de l'approvisionnement lors de l'élaboration des formations annuelles afin de sensibiliser le personnel cadre au processus d'approvisionnement accessible.	D'approvisionnement : Favoriser l'accessibilité universelle.	Fixer une rencontre avec le personnel cadre avant l'élaboration des formations.	Laurence Racine (RH)	Été 2026

7. Le loisir, le sport et le plein air

Numéro	Obstacles	Objectif	Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
2026-7.1	Certaines zones dans les aires de jeux ne répondent pas aux critères d'accessibilité universelle.	Définir un plan incluant les zones de loisirs et les modules de jeux accessibles au parc Les Salines.	D'accessibilité des installations.	Appel d'offre incluant les critères d'accessibilité universelle.	Julie Gagnon (Loisirs)	Automne 2026
2026-7.2	L'autonomie des personnes handicapées est parfois limitée à cause des installations sanitaires non accessibles universellement.	Rendre les toilettes accessibles universellement au Centre aquatique Desjardins.	D'adaptation : S'assurer que les personnes à mobilité réduite et fréquentant le CAD puissent accéder facilement aux sanitaires.	Installation d'un ouvre-porte automatique à la porte de la toilette réservée aux personnes handicapées.	Julie Gagnon (Loisirs)	Décembre 2026
2026-7.3	L'utilisation, sur les piscines extérieures, de couleurs de peinture offrant peu de contraste.	Modifier annuellement la peinture de 1 piscine extérieure.	D'accessibilité à l'information : Utiliser des couleurs offrant minimalement 70 % de contraste.	Modifier la peinture de la piscine Notre-Dame.	Julie Gagnon (Loisirs)	Automne 2026
2026-7.4	Les gestionnaires de loisirs sont peu informés sur l'obligation d'accommodement raisonnable.	Former les coordonnateurs afin de les outiller à traiter des demandes d'accommodement.	D'adaptation : Rencontrer les coordonnateurs de loisirs de quartier pour présenter le guide d'accompagnement sur l'obligation d'accommodement raisonnable.	Inviter les coordonnateurs à une séance de travail sur l'utilisation du guide.	Julie Gagnon (Loisirs)	Printemps 2026

Numéro	Obstacles	Objectif	Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
2026-7.5	Les préposés à l'accueil manquent de formation pour mieux servir les personnes handicapées qui fréquentent les bâtiments municipaux pour y obtenir des services.	Promouvoir l'autoformation « Mieux accueillir les personnes handicapées » aux préposés à l'accueil.	De promotion : Inscrire le temps de formation dans l'agenda et soutenir les employés dans la démarche.	Former au moins 1 personne par quart de travail par point de service.	Julie Gagnon (Loisirs), Laurence Racine (RH), Philippe Da Silva (TP)	Tout au long de l'année
2026-7.6	Le personnel permanent travaillant dans les corporations de loisirs de quartiers manque de formation pour mieux servir les personnes handicapées qui fréquentent les centres communautaires et les installations extérieurs (patinoire, parcs).	Promouvoir l'autoformation « Mieux accueillir les personnes handicapées » au personnel permanent.	De promotion : Présenter l'offre de formation et soutenir les employés dans la démarche.	Présenter l'offre dans les 9 centres communautaires.	Julie Gagnon (Loisirs)	Automne 2026

8. La solidarité sociale

Numéro	Obstacles	Objectif	Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
2026-8.1	Les élus, gestionnaires et employés des différents services municipaux ne sont pas tous sensibilisés à l'importance de réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées.	Sensibiliser les différents publics sur les obstacles que peuvent rencontrer, au quotidien, les personnes en situation de handicap.	De promotion : Dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées, inviter les élus, gestionnaires et employés municipaux à participer à la marche exploratoire en compagnie d'un expert de vécu.	Avoir la participation de 20 personnes ou plus lors de l'activité.	Julie Gagnon (Loisirs)	Entre le 1 ^{er} et le 7 juin
2026-8.2	Les jeunes qui fréquentent une école secondaire et qui ont une déficience entraînant une incapacité significative et persistante ou qui ont d'importantes difficultés d'adaptation ou d'apprentissage ont de la difficulté à élaborer ou à réaliser un projet de vie.	La transition de l'école vers la vie active est une étape déterminante dans la vie des jeunes et il faut des lieux d'accueil avec accompagnement.	D'adaptation : Être un partenaire de la transition de l'école vers la vie active (TEVA).	Prendre connaissance du guide pour soutenir la démarche TEVA et s'inscrire aux rencontres du comité pour développer le partenariat.	Julie Gagnon (Loisirs) et Laurence Racine (RH)	Mars 2026
2026-8.3	La participation sociale des personnes handicapées de notre municipalité.	Lors des Beaux Mardis de Casimir, avoir une section réservée RPA/mobilité réduite pouvant accueillir 50 personnes.	D'adaptation : S'assurer d'avoir des mesures augmentant la participation sociale.	Installer la section réservée et en faire la promotion.	Julie Gagnon (Loisirs)	Été 2026

9. Les arts, la culture et le patrimoine

Numéro	Obstacles	Objectif	Mesure	Indicateur	Responsable	Échéance
2026-9.1	Les projets artistiques et de médiation culturelle tiennent rarement compte de la réalité des personnes handicapées.	Valoriser le potentiel à travers un processus créatif menant à une exposition.	De promotion.	Exposition les œuvres « Regard adapté ».	Julie Gagnon (Loisirs)	Été 2026
2026-9.2	Le personnel œuvrant dans les salles de spectacles et les bibliothèques est peu informé sur la présence des chiens et autres animaux utilisés pour pallier un handicap.	Former le personnel et les gestionnaires sur la présence des chiens et autres animaux et la protection des droits de la personne en situation de handicap.	D'adaptation aux situations particulières.	Faire une rencontre de sensibilisation par lieu ciblé et partager la documentation en référence.	Julie Gagnon (Loisirs)	Automne 2026
2026-9.3	L'accessibilité universelle est peu valorisée lors de la création de projets artistiques ou de design architectural.	Sensibiliser les artistes et les designers aux normes d'accessibilité universelle.	De promotion : Diffuser les outils de sensibilisation.	Créer la sensibilisation « L'accessibilité , ce n'est pas pour faire beau ».	Julie Gagnon et Nathalie Croteau (Loisirs)	Tout au long de l'année

4. Actions en continu

Depuis la création du plan, la Ville de Saint-Hyacinthe est fière d'appliquer en continu les actions suivantes :

Année	Action	Axes d'intervention
2000	S'assurer que le contrat du transport adapté tient compte des recommandations du Regroupement maskoutain des utilisateurs du transport adapté (RMUTA).	Transport
2006	S'assurer d'aménager des trottoirs adaptés.	Espace urbain
2006	Opérer le programme d'aide à l'évacuation d'urgence par le Service de sécurité incendie (système de connaissance des endroits où sont les personnes handicapées).	Sécurité
2012	Prévoir un montant au budget pour corriger des obstacles en cours d'année.	Espace urbain
2012	Analyser les besoins en formations et rester à l'affût des formations pertinentes pour chacun des services.	Emploi et ressources humaines
2012	Soutenir les organisateurs d'événement afin de rendre les événements plus accessibles.	Loisir, sport et plein air
2014	Lors de l'implantation de nouveaux feux de circulation, documenter et analyser la circulation piétonnière afin d'identifier les solutions potentielles pour la sécurité des personnes ayant une déficience visuelle.	Espace urbain
2015	Gratuité du stationnement sur rue pour les détenteurs de vignettes de personnes à mobilité réduite (places avec horodateurs).	Transport
2016	Promouvoir et faciliter l'accès au guide sur l'accessibilité des bâtiments aux propriétaires et entrepreneurs afin d'aménager des logements accessibles.	Habitation
2016	Mise en place de visites d'inspection de résidences hébergeant des personnes à mobilité réduite, en vue de réaliser des aménagements favorisant la sécurité des résidents.	Sécurité
2019	Promouvoir annuellement des programmes de subventions disponibles.	Communication
2022	S'assurer de favoriser une sélection de buvettes accessibles universellement pour l'installation, dans les différents parcs et espaces urbains, de fontaines d'eau multiniveaux.	Espace urbain
2022	Actualiser régulièrement le plan de communication et l'utilisation des médias sociaux.	Communication
2023	Analyser les obstacles rencontrés lors des requêtes citoyennes.	Loisir, sport et plein air

2023	Adapter, aux besoins de l'enfant, les pratiques en camp de jour et rendre disponibles des offres de formation aux animateurs.	Solidarité sociale
2024	Être partenaire et promouvoir la Brigade AXECIBLE.	Solidarité sociale
2024	Collaborer avec des experts de vécu dans la planification de projets spécifiques.	Solidarité sociale
2025	S'assurer de respecter les normes d'accessibilité pour que les personnes en fauteuil roulant puissent circuler autour des œuvres urbaines.	Arts, culture et patrimoine
2025	Ouvrir des plages horaires spécifiques et adapter les expositions.	Arts, culture et patrimoine